

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de St-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :-

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020 qui se tiendront le mercredi, le jeudi s'il y a un jour férié le mercredi, et qui débiteront à 19h :

- 8 janvier
- 4 mars
- 6 mai
- 2 juillet
- 2 septembre
- 4 novembre
- 5 février
- 1^{er} avril
- 3 juin
- 5 août
- 7 octobre
- 2 décembre

DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 12^{ième} jour de novembre de l'an deux mil dix-neuf.


Directrice générale et secrétaire-trésorière